Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260602-D_02JUIN26_21-DE

COMMUNE DE SERENT

MORBIHAN

Tél. : 02 97 75 93 57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 27 mai 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, GUYOT Tony, GOIRAND-COTAR Sylvie, TREGARO Marie-Christine, BARBOTEAU Christel, LE BRETON Emeline, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MAUGAN Daniel, BACHELIER Marc, GUILLOCHON Denis, RENAUD Olivier, LE BOT David, GUILLAS Michèle, PROUST Sandrine, COURANT Charlotte, LORGEOUX Sara, JOUBEL Aurélie, LE ROCH Cindy, BAUCHE Benjamin, CABAS David

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
G. Monnier donnant pouvoir à T. Guyot
G. Beaudoux donnant pouvoir à M. Bachelier

ABSENT: A. Evraert

Membres en exercice : 23
Membres présents : 20
Membres absents : 3
Procurations : 2
Votants : 22
Mme Cindy Le Roch a été élue secrétaire de séance

Sollicitation des aides départementales au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDPIR).

Dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnée classés au titre du PDPIR, il est possible de bénéficier d'une aide du Département. Une aide forfaitaire de 80 €/km/an est accordée pour les interventions manuelles ou mécanique manuelle et de 40 €/Km/an pour les interventions mécaniques tractées. L'aide annuelle est plafonnée à 5000 €. Mme le Maire propose, en conséquence, de solliciter le Département pour l'entretien des sentiers classés de la commune.

sur proposition de Madame le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide :**

- **De solliciter des aides au titre du PDIPR pour les circuits pédestres classés de la commune.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 02 juin 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE SERENT ★ 56460 (MORBIHAN) ★

Le Président de séance